

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1898>



Congrès départemental de la FSU 89 jeudi 18 janvier au Lycée Vauban d'Auxerre

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: jeudi 11 janvier 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Nous invitons tous les syndiqués SNES à participer au congrès départemental de la FSU 89, qui se tiendra jeudi 18 janvier au Lycée Vauban à Auxerre.

Le congrès devra, entre autres :

- donner des mandats clairs, notamment sur la modification des statuts de la fédération, aux représentants de la section icaunaise qui iront au congrès national de la FSU à Marseille ;
- désigner les 2 représentants de la FSU 89 à ce congrès.

Pour participer au congrès FSU

C'est tout simple !

- **La demande d'autorisation d'absence** doit être déposée auprès de votre chef d'établissement 48 heures avant le congrès (donc mardi matin au plus tard).

- **la rédaction de cette demande** est "classique" :

Nom, Prénom :

Fonction :

Etablissement :

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon
s/c de Mme/M. le chef d'établissement,

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai été désigné(e) par ma section syndicale pour participer au congrès départemental de la FSU 89 qui se tiendra le jeudi 18 janvier au Lycée Vauban à Auxerre.

Cette désignation vaut mandat pour l'autorisation d'absence qui est de droit (art. 14 du décret n°82447 du 28 mai 1982).

Soyez assuré, Monsieur le Recteur, de mon dévouement au service public de l'Education.

A le

Signature

- **Pensez à nous informer de votre participation par un message à snés89@dijon.snes.edu** : cela nous

permettra de prévoir l'organisation matérielle du stage (notamment les repas...) et de vous envoyer la convocation pour le congrès.



Fédération Syndicale Unitaire